

COMMUNE DE SOULANGIS (18220 – Cher)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 avril à 10 heures, le conseil municipal de la commune de Soulangis, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie THOMASSIN-PICOT, Maire.

Présents :

Madame Nathalie THOMASSIN-PICOT, Maire
Monsieur Damien BESSERON, premier adjoint
Madame Emeline VALLENET, deuxième adjointe
Monsieur David MASSAN, troisième adjoint
Monsieur Roger CATUSSE, conseiller municipal
Madame Edith CAVALLI, conseillère municipale
Monsieur Thierry LEMONNIER, conseiller municipal
Madame Juliette BARATHON, conseillère municipale
Madame Marie-Aude DE GAULEJAC, conseillère municipale
Madame Gaëlle MARCHAND, conseillère municipale

Excusés : Néant

Absents : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Madame Emeline VALLENET

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 est présenté par Madame le Maire.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité.

2. DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 06-2026 – Délégations du conseil municipal au Maire

Ce point est reporté à une prochaine séance.

Délibération n° 07-2026 – Création et composition des commissions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de constituer les commissions communales suivantes :

Urbanisme et environnement

Damien BESSERON

Thierry LEMONNIER

Travaux, voirie, sécurité et aménagement

David MASSAN

Juliette BARATHON
Thierry LEMONNIER

Communication et information municipale

Emeline VALLENET

Edith CAVALLI
Roger CATUSSE
Marie-Aude DE GAULEJAC

Finances et gestion budgétaire

Nathalie THOMASSIN-PICOT

Damien BESSERON
Marie-Aude DE GAULEJAC
David MASSAN

Affaires scolaires, périscolaires et bibliothèque

Emeline VALLENET

Damien BESSERON
Edith CAVALLI
Thierry LEMONNIER
Gaëlle MARCHAND

Vie associative et animation locale

Damien BESSERON

Roger CATUSSE
Edith CAVALLI
Thierry LEMONNIER
Gaëlle MARCHAND
David MASSAN
Emeline VALLENET

Santé et action sociale

Nathalie THOMASSIN-PICOT

Roger CATUSSE
Marie-Aude DE GAULEJAC
Thierry LEMONNIER
Emeline VALLENET

L'élu dont le nom est en gras est vice-président en charge de l'animation de la commission.
Le Maire préside l'ensemble des commissions.

Délibération n° 08-2026 – Désignation des représentants auprès des commissions communautaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la répartition aux commissions communautaires, comme suit :

Développement économique et finances

- Titulaire : Madame Nathalie THOMASSIN-PICOT
- Suppléant : Monsieur Damien BESSERON

Petite enfance

- Titulaire : Madame Emeline VALLENET
- Suppléant : Madame Nathalie THOMASSIN-PICOT

Enfance – jeunesse

- Titulaire : Madame Emeline VALLENET
- Suppléant : Madame Nathalie THOMASSIN-PICOT

Transition environnementale

Titulaire : Monsieur Damien BESSERON
Suppléant : Monsieur Thierry LEMONNIER

Culture – lecture publique

Titulaire : Madame Edith CAVALLI
Suppléant : Madame Gaëlle MARCHAND

Suivi des délégations de service public (DSP) eau et assainissement collectif et prestations de services d'ordures ménagères

- Titulaire : Monsieur David MASSAN
- Suppléant : Monsieur Thierry LEMONNIER

Tourisme

- Titulaire : Monsieur Damien BESSERON
- Suppléant : Monsieur Thierry LEMONNIER

Bâtiments et voirie

- Titulaire : Monsieur David MASSAN
- Suppléant : Monsieur Damien BESSERON

Urbanisme – SPANC et GEMAPI

- Titulaire : Monsieur Damien BESSERON
- Suppléant : Monsieur Thierry LEMONNIER

Social

Titulaire : Madame Nathalie THOMASSIN-PICOT
Suppléant : Madame Emeline VALLENET

Sport

Titulaire : Madame Emeline VALLENET
Suppléant : Madame Edith CAVALLI

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la répartition aux syndicats, comme suit :

Délibération n° 09-2026 – Désignation des représentants auprès du SITS (Syndicat de Transport Scolaire de Saint Martin d'Auxigny) :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat de Transport Scolaire de Saint Martin d'Auxigny,
Considérant que le Conseil Municipal doit élire ses représentants au sein du Syndicat,
Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les déléguées titulaires suivantes : Madame Nathalie THOMASSIN-PICOT et Madame Emeline VALLENET
Les services du SITS seront informés de cette décision.

Délibération n° 10-2026 – Désignation des représentants auprès du SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre) :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre
Considérant que le Conseil Municipal doit élire ses représentants au sein du Syndicat,
Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués suivants : Monsieur David MASSAN (Titulaire) et Monsieur Roger CATUSSE (Suppléant)
Les services du SIVY seront informés de cette décision.

Délibération n° 11-2026 – Désignation des représentants auprès du SDE 18 (Syndicat Départemental d’Energie du Cher) :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Départemental d’Energie du Cher
Considérant que le Conseil Municipal doit élire ses représentants au sein du Syndicat,
Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués suivants : Monsieur Thierry LEMONNIER (Titulaire) et Monsieur David MASSAN (Suppléant)
Les services du SDE 18 seront informés de cette décision.

Délibération n° 12-2026 – Désignation du représentant auprès du CIT (Agence Cher Ingénierie des Territoires) :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2121 ;
Vu l'article L 5511-1 du Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération en date du 15 mars 2018 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d’adhérer à l’agence Cher - Ingénierie des Territoires ;
Vu l'article 9 des statuts de l’agence « Cher - Ingénierie des Territoires » portant sur le Conseil d’Administration et notamment sur la désignation d’un représentant en tant que délégué ;
Considérant le renouvellement du Conseil Municipal à l’issue des élections de mars 2026,
Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité la déléguée suivante : Madame Marie-Aude DE GAULEJAC
Les services du CIT seront informés de cette décision.

Représentant auprès du SMIRNE (Syndicat Mixte Intercommunal du Réseau Nord-Est) :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l’arrêté préfectoral du 20 août 1980 modifié, portant création du syndicat mixte pour l’intercommunication des réseaux d’alimentation en eau potable situés au Nord-Est de Bourges (SMIRNE),

Le syndicat a pour objet :

Compétence obligatoire

1. d’entreprendre, de réaliser ou de faire réaliser toutes les études relatives à la production et/ou la distribution d’eau potable concernant son territoire, notamment l’état du patrimoine de ses membres, le descriptif détaillé de ceux-ci, les schémas directeurs, plan d’action et programme pluriannuel visant à améliorer la qualité de l’eau et /ou le rendement des réseaux de distribution

2. d’entreprendre, de réaliser ou de faire réaliser tous travaux nécessaires à la production d’eau pour améliorer la distribution publique d’eau potable et assurer la sécurité de l’approvisionnement des collectivités adhérentes et assurer le transfert et le stockage de l’eau des installations de production (captage, traitement) aux points de mise en distribution.

3. d’assurer l’exploitation des ouvrages et installations nécessaires à la production d’eau pour améliorer la qualité des eaux de distribution publique et assurer la sécurité de l’approvisionnement des collectivités adhérentes et au transfert et au stockage de l’eau des captages aux points de mise en distribution.

Compétence à la carte

4. d’assurer éventuellement aux collectivités adhérentes qui en feraient la demande et lui remettraient à cette fin leurs réseaux, le service public de la distribution d’eau potable

Les travaux sur les réseaux de distribution aux abonnés ainsi que l’exploitation de ces réseaux restent de la compétence des collectivités adhérentes sauf si elles remettent leur réseau au SMIRNE et lui transfèrent la compétence « distribution d’eau destinée à la consommation humaine ».

Vu en conseil des maires en date du 9 avril 2026 il a été décidé que seuls les conseillers communautaires siègeraient. Ainsi Mme Nathalie THOMASSIN PICOT, maire, étant conseillère communautaire siègera de fait au SMIRNE.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DES AUTRES ORGANISMES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la répartition aux autres organismes, comme suit :

Délibération n° 13-2026 – Désignation du correspondant défense :

Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité la déléguée suivante : Madame Edith CAVALLI pour la durée de son mandat.

Délibération n° 14-2026 – Désignation du délégué local élu au CNAS (Comité national d'action sociale) :

Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité le délégué suivant : Monsieur Damien BESSERON pour la durée de son mandat.

Délibération n° 15-2026 – Désignation du membre de la Commission communale des impôts directs (CCID) :

Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité le membre suivant : Monsieur Damien BESSERON pour la durée de son mandat.

Délibération n° 16-2026 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) :

Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les membres suivants : Monsieur David MASSAN, Madame Edith CAVALLI, Monsieur Damien BESSERON et Monsieur Roger CATUSSE pour la durée de ce mandat

Délibération n° 17-2026 – Désignation des délégués auprès de la commission de contrôle des listes électorales :

Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués suivants : Madame Emeline VALLENET, Monsieur Roger GODELU et Monsieur Jean-Charles TOUZET

Délibération n° 18-2026 – Désignation des délégués Incendie et secours :

Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués suivants : Monsieur Damien BESSERON, Monsieur David MASSAN et Monsieur Thierry LEMONNIER

Délibération n° 19-2026 – Désignation des délégués Sécurité routière :

Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués suivants : Monsieur David MASSAN (titulaire) et Juliette BARATHON (suppléante)

Délibération n° 20-2026 – Désignation des délégués auprès de la Commission CCTHB (Communauté de Communes des Terres du Haut Berry) :

Après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués suivants : Madame Nathalie THOMASSIN-PICOT et Monsieur Damien BESSERON

3. INFORMATIONS DIVERSES

Fixation de la date du prochain conseil municipal

Madame le Maire propose de fixer la date de la prochaine séance du conseil municipal au samedi 25 avril 2026 à 10h00.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres présents.

Point communication

Madame Emeline VALLENET présente au conseil municipal les éléments suivants :

Le site internet de la commune fera prochainement l'objet d'une mise à jour afin d'intégrer les informations relatives à la nouvelle composition du conseil municipal. Il est également précisé que le site actuel présente un manque de fluidité, ce qui conduit la commission à engager une réflexion sur son évolution future, notamment au regard de l'échéance du contrat d'hébergement prévue l'année prochaine.

Par ailleurs, les outils de communication communale que sont PanneauPocket et la page Facebook de la commune continuent d'être alimentés régulièrement et assurent la diffusion des informations municipales à destination de la population.

Point sur les affaires scolaires

Madame le Maire informe le conseil municipal des éléments suivants :

Une réunion de travail sera prochainement organisée avec Madame BÉCARD (directrice de l'école) et les membres de la commission affaires scolaires afin de faire le point sur les projets, les besoins matériels et les perspectives d'organisation de l'école.

Une réunion complémentaire sera également organisée avec la commune de Saint-Michel-de-Volangis dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), afin d'aborder les enjeux communs.

Le conseil municipal exprime sa préoccupation concernant la baisse attendue des effectifs scolaires pour les années à venir, situation susceptible d'avoir un impact sur l'organisation des classes. Le conseil apporte son soutien aux communes voisines également concernées par des risques de fermetures de classes.

Concernant les besoins matériels, il est indiqué que Madame BÉCARD a sollicité le renouvellement des manuels scolaires suite à la mise à jour des programmes. Un budget prévisionnel d'environ 1 500 € est envisagé. Un devis devra être transmis par Madame BÉCARD pour validation.

Enfin, plusieurs actions pédagogiques récentes sont rappelées :

Il est notamment fait état du projet intitulé « Création en cours », destiné aux classes de CM, comprenant environ 20 séances menées avec des artistes issus de différents domaines (comédiens, scénographe et musicien). Une restitution de ce projet sera présentée aux habitants le jeudi 7 mai à 18h. Une information plus précise sur le lieu et l'heure sera communiquée via les canaux d'information de la commune.

Le vendredi 10 avril, les élèves des classes de CE et CM ont participé à une sortie organisée à la salle des fêtes le matin, autour du spectacle *Casse-Noisette*, interprété par un groupe de quatre artistes au saxophone. L'après-midi a été consacré à des activités autour des jeux et de la lecture, ainsi qu'à la confection d'une salade de fruits par les enfants. Cette journée a rencontré un vif succès auprès des élèves et de leurs familles.

Le mardi 28 avril, les classes de maternelles et de CP se rendront à la ferme de la Garenne à Baugy.

Il est précisé que, Madame Céline ROUSSEAU-CARTON participant à cette sortie, un remplacement sera assuré sur le temps de midi.

Madame Emeline VALLENET souligne la nécessité d'étudier l'installation de volets extérieurs pour les classes et la cantine, afin de limiter la chaleur en période estivale. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion avec Madame BÉCARD, ainsi que la reprise de l'installation des jeux dans la cour de récréation.

Point travaux et voirie

Messieurs Damien BESSERON et David MASSAN présentent l'état d'avancement des différents dossiers techniques :

Au niveau du Bistrot du Langis, le store défectueux a été remplacé. Une relance est en cours auprès de l'entreprise concernée afin d'obtenir une intervention sur une infiltration constatée derrière le bar.

Concernant la salle des fêtes, plusieurs interventions sont signalées : La serrure du sous-sol a été remplacée. Par ailleurs, il est prévu de procéder à la vérification des réserves de gaz, de remplacer 3 tables défectueuses et d'assurer la réparation de deux dispositifs anti-stationnement endommagés à l'entrée du bâtiment.

En matière de voirie, Madame Juliette BARATHON signale la présence de dégradations importantes de la chaussée, notamment des nids-de-poule, sur la route reliant Menetou-Salon à Saint-Michel-de-Volangis, au niveau de la sortie du Bois de Vèves. Madame le Maire indique qu'elle va de nouveau solliciter la Communauté de Communes, compétente en la matière, afin qu'une intervention soit programmée dans les meilleurs délais.

S'agissant de la carrière communale, il est constaté un état dégradé du grillage de protection. Des travaux de remise en état seront engagés prochainement.

Monsieur Damien BESSERON informe qu'un administré a sollicité l'élagage des haies situées au lieu-dit Le Genetois, route de l'Ouasse, afin d'améliorer l'accès. Il est décidé qu'un contact sera pris avec le propriétaire concerné.

Enfin, il est précisé que la tondeuse communale a fait l'objet d'une maintenance et est désormais de nouveau opérationnelle, permettant la reprise normale de l'entretien des espaces verts.

Point associations

Une réunion sera prochainement organisée avec les présidents d'associations et les membres de la commission concernée, afin d'évaluer leurs besoins et leurs projets.

Point bibliothèque

Concernant la bibliothèque municipale, il est indiqué que le renouvellement des livres est prévu courant mai, après le vote du budget primitif.

4. INFORMATIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant soulevée, Madame le Maire donne la parole au public présent. Un administré demande l'élagage des arbres situés route de Sainte-Solange, au niveau de la Tournelle, afin d'améliorer l'accès et la visibilité.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre sujet n'étant abordé, la séance est levée à onze heures vingt minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Madame Nathalie THOMASSIN PICOT

Le secrétaire de séance,
Madame Emeline VALLENET

